

24 juin 2026
**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Suites de l'incendie Jakob Smits

Suite à l'incendie du bâtiment rue Jakob Smits le 6 juin dernier, les autorités communales anderlechtoises ont été averties d'émanations d'odeurs très dérangeantes pour les riverains, leur imposant de garder les fenêtres fermées par ces fortes chaleurs pour ne pas être incommodés.

Les autorités de la commune attendaient la libération du site et l'autorisation de la Police Judiciaire Fédérale d'accéder aux lieux pour établir un contrôle et un rapport. Le site ayant été libéré par les instances judiciaires hier en fin de journée, l'autorisation a été accordée et l'inspection par les services d'hygiène devrait avoir lieu dans le courant de la journée. Plus d'informations pourront être communiquées suite à cette visite et au rapport technique qui en découlera.

Ce mercredi à 9 heures, au regard de la législation en vigueur dans ce contexte et faisant suite à la libération des lieux par la Police Judiciaire Fédérale, le Bourgmestre d'Anderlecht, Fabrice Cumps, a mis le propriétaire des lieux en demeure de procéder au nettoyage dans les plus brefs délais. Par cette mise en demeure, le propriétaire du bien concerné est tenu de transmettre un calendrier des interventions de nettoyage prévues et des échéances de travaux de remise en état endéans les 3 jours qui suivent la réception de la mise en demeure. Il devra procéder à toutes les mesures adéquates pour remédier aux nuisances olfactives importantes et persistantes aux abords du site de l'incendie endéans les 8 jours à dater de la réception du courrier.

Dans ce contexte de fortes chaleurs et de nuisances liées aux odeurs dégagées, les autorités communales mettent tout en œuvre, suivant le cadre légal, pour pouvoir agir rapidement et permettre ainsi aux riverains de retrouver un confort de vie acceptable.